



69



ARRÊTÉ MUNICIPAL  
N° 24-ST-029

Portant réglementation de l'utilisation du jardin public « les Lucioles » avenue des Cigales à Carros

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARROS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2, L2213-1 à L2213-5,  
Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10, R417-12, R325-12,  
Vu le Code Pénal et notamment l'article R610-5,  
Vu l'article 25 du titre de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents,  
Vu la demande de Madame la directrice du service technique de la mairie de Carros en date du 22 février 2024,

Considérant que pour la continuité d'accès au jardin public « les Lucioles »,  
Considérant qu'en raison des travaux de plantation de gazon autour de l'aire de jeux aménagé au jardin des Lucioles, il y a lieu de réglementer l'utilisation dudit jardin, avenue des Cigales à Carros,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 – À compter de la date de signature jusqu'au 15 mars 2024**, La zone de travaux délimitée par des barrières Heras est interdite au public, pour faciliter la pousse du gazon autour de l'aire de jeux aménagé au jardin public « les Lucioles », avenue des Cigales à Carros .

**ARTICLE 2** - La signalisation sera mise en place et entretenue par le service technique de la commune de Carros.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant les juridictions administratives dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

**ARTICLE 4** - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de CARROS, le Capitaine des sapeurs-pompiers de Carros, Monsieur le chef de service de la police municipale de CARROS, Madame la Directrice générale des services, Madame la Directrice des services techniques, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carros, le 22 février 2024

Maire de Carros  
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes  
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur

Yannick BERNARD

